

MRC DU HAUT-RICHELIEU  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE

MERCREDI  
LE 15 JUILLET 2020

---

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu tenue le quinzième jour de juillet deux mille vingt, à dix-huit heures trente (18h30), à l'endroit ordinaire des séances.

Considérant l'actuelle pandémie causée par la COVID-19 et en vertu du décret 689-2020 du 25 juin 2020 de même que des arrêtés ministériels 2020-029 du 26 avril 2020 et 2020-049 du 4 juillet 2020, la séance du conseil municipal de la MRC du Haut-Richelieu est enregistrée et se tient sans public. Les membres du conseil y participent en personne et en visioconférence Zoom. Un avis a été publié à l'effet que toute personne peut, préalablement à la séance, acheminer ses questions via le site internet de la MRC.

Étaient présents :

En personne : M. Réal Ryan, préfet et maire de Noyan, M. Patrick Bonvouloir, Sainte-Brigide-d'Iberville, M. Pierre Chamberland, Saint-Valentin, Mme Danielle Charbonneau, Henryville, M. Jacques Lemaistre-Caron, Lacolle, M. Claude Leroux, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et M. Martin Thibert, Saint-Sébastien.

En visioconférence Zoom : Mme Suzanne Boulais, Mont-Saint-Grégoire, M. Luc Mercier, Saint-Alexandre, M. Jacques Lavallée, Sainte-Anne-de-Sabrevois et, conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c.0-9), Mme Sonia Chiasson, conseillère municipale de Noyan.

Absences motivées : M. Jacques Desmarais, Saint-Blaise-sur-Richelieu et M. Jacques Landry, Venise-en-Québec.

Substituts en personne: M. Marco Savard pour M. Alain Laplante, Saint-Jean-sur-Richelieu, ce dernier ayant été sanctionné par la Commission municipale du Québec pour une durée de 95 jours à compter du 6 mai 2020 et M. Serge Beaudoin, Saint-Georges-de-Clarenceville.

Ladite séance extraordinaire du conseil de la MRC du Haut-Richelieu ayant été dûment convoquée par le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Richelieu, Mme Joane Saulnier et ce, par courrier recommandé, le tout aux fins de satisfaire aux exigences de l'article 156 du Code municipal.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du préfet, M. Réal Ryan.

Également présente en personne : Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

---

18 h 30            **Ouverture de la séance/Constatation de la transmission de l'avis spécial/Ordre du jour/Déclaration d'intérêts**

Les membres prennent acte qu'un avis spécial a été donné le 9<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2020 et acheminé par courrier recommandé le 9 juillet 2020 tel qu'il apparaît à l'original de cet avis, convoquant ainsi les membres du conseil de la MRC du Haut-Richelieu à savoir, le préfet, M. Réal Ryan, Noyan, et les conseillers régionaux suivants : M. Patrick Bonvouloir, Sainte-Brigide-d'Iberville, Mme Suzanne Boulais, Mont-Saint-Grégoire, M. Pierre Chamberland, Saint-Valentin, Mme Danielle Charbonneau, Henryville, M. Jacques Desmarais, Saint-Blaise-sur-Richelieu, M. Jacques Landry, Venise-en-Québec, M. Marco Savard pour M. Alain Laplante, Saint-Jean-sur-Richelieu, ce dernier ayant été sanctionné par la Commission municipale du Québec pour une durée de 95 jours à compter du 6 mai 2020, M. Jacques Lavallée, Sainte-Anne-de-Sabrevois, M. Jacques Lemaistre-Caron, Lacolle, M. Claude Leroux, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, M. Luc Mercier, Saint-Alexandre, Mme Renée Rouleau, Saint-Georges-de-Clarenceville, M. Martin Thibert, Saint-Sébastien, et, conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c.0-9), Mme Sonia Chiasson, conseillère municipale de Noyan.

PV2020-07-15

L'avis transmis le 9 juillet 2020 est à l'effet qu'il sera pris en considération les sujets suivants à savoir:

- 18 h 30 Ouverture de la séance et constat que l'avis de convocation a été notifié tel que requis par le Code municipal.
- 0.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2020 (document 0.1).
- 1.0 **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
- 1.1 PAU PME : Suivi de dossiers.
- 1.2 Centre d'entraide régional d'Henryville - Comité saine alimentation - Demande d'aide financière pour le projet Fruigumes (20 000\$) et états financiers : Suivi de la demande (document 1.2).
- 2.0 **VARIA**
- 2.1 Tout autre sujet pourra être discuté si tous les membres sont présents.
- 3.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Adoption du procès-verbal**

15975-20 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lavallée,  
Appuyée par le conseiller régional M. Pierre Chamberland,

**IL EST RÉSOLU:**

D'ENTÉRINER et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du Haut-Richelieu tenue le 8 juillet 2020 dans sa forme et teneur, le tout tel que retrouvé sous la cote « document 0.1 » des présentes.

ADOPTÉE

- 1.0 **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
- 1.1 **PAU PME - Suivi de dossiers**

Point de l'ordre du jour retiré considérant qu'aucun dossier n'est déposé.

- 1.2 **CERH - Comité saine alimentation - Aide financière Projet Fruigumes**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Centre d'entraide régional d'Henryville (CERH) pour le projet Fruigumes en partenariat avec les municipalités de son territoire et la communauté;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise l'accessibilité à une offre de fruits et légumes frais en valorisant le développement social, l'éducation sur la saine alimentation et l'approvisionnement local;

EN CONSÉQUENCE;

15976-20 Sur proposition du conseiller régional Mme Danielle Charbonneau,  
Appuyée par le conseiller régional M. Luc Mercier,

**IL EST RÉSOLU:**

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

PV2020-07-15  
Résolution 15976-20 - suite

**QUE** le conseil de la MRC du Haut-Richelieu octroie une aide financière au Centre d'entraide régional d'Henryville (CERH) d'un montant de 8 000\$ pour le projet Fruigumes;

**D'INFORMER** le CERH que l'aide financière de la MRC n'est pas récurrente;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin puisés à même l'enveloppe réservée aux municipalités de la ruralité provenant du Fonds régions et ruralité (FRR), volet 2 (Soutien au développement local et régional).

ADOPTÉE

2.0 **VARIA**

2.1 Aucun autre sujet n'est discuté, considérant l'absence de 2 membres.

3.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

4.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

15977-20 Sur proposition du conseiller régional M. Claude Leroux,  
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

**IL EST RÉSOLU:**

**DE LEVER** la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, ce 15 juillet 2020.

ADOPTÉE

---

Réal Ryan,  
Préfet

---

Me Joane Saulnier,  
Directeur général et secrétaire-trésorier